



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0248

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association fondation étudiants pour la ville (AFEV)**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneire), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0248**

commission principale : urbanisme

objet : **Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association fondation étudiants pour la ville (AFEV)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association fondation des étudiants pour la ville (AFEV) fait appel à des jeunes étudiants soucieux d'une implication sociale dans la vie de la cité. Devant cette motivation des étudiants, et pour une implication compatible avec les études, l'AFEV a cherché à tisser des liens entre les universités, les étudiants et les territoires. Ces objectifs sont déclinés en plusieurs volets :

- les plateformes de l'engagement solidaire des étudiants. Il s'agit de mettre en place dans les universités, des espaces d'information et de rencontres dédiés à l'engagement des universités et des étudiants pour des stages à vocations solidaires, projets tuteurés, lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, etc.,

- des modalités d'engagement au service du "pouvoir d'agir" des habitants : accompagnement individualisé des jeunes scolaires sur des objectifs socio-éducatifs, volontariat en service civique, interventions dans les collèges, les lycées professionnels ou auprès des missions locales.

En 2013, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu, à hauteur de 20 000 €, le projet "Koloc A Projets Solidaires" (KAPS) pour atteindre un objectif de 3 KAPS (3 colocations d'étudiants) et 14 Kapseurs (14 étudiants solidaires). Il s'agit d'aider des étudiants à accéder à des logements sociaux en colocation tout en s'engageant parallèlement dans des actions de solidarités et de lien social accompagnés par l'AFEV. L'objectif visé à l'horizon 2017, est d'atteindre 400 "Kapseurs", en colocation étudiante en logement social.

A ce jour, l'AFEV a atteint le 78 "Kapseur" sachant qu'il reste près de 3 ans et demi pour atteindre les 400. L'objectif d'ici fin 2014 est donc d'atteindre environ 50 kapseurs de plus, et de poursuivre cette progression dans une moyenne de 91 par an, jusqu'à fin 2017. L'AFEV dispose d'un engagement des organismes HLM : Est métropole habitat (EMH) et Alliade habitat pour la réalisation de 100 places de "Kapseurs" chacun. Pour atteindre ces objectifs, l'AFEV a mis en place des outils de communication dont un site internet dédié ainsi que des contacts réguliers avec les établissements supérieurs.

L'intérêt de cette action impacte d'autres partenaires de la Communauté urbaine, voire d'autres régions. C'est ainsi qu'une convention nationale entre l'AFEV et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a été établie début 2014. Pour une meilleure synergie entre les actions, il a été donc décidé de mettre en place un comité de pilotage local regroupant autour de la Communauté urbaine de Lyon, l'AFEV, la CDC, ainsi que les universités et les bailleurs sociaux.

Le coût total de cette action en 2014 est de 129 925 €, répartis comme suit :

- Etat :	2 149 €
- commune de Villeurbanne :	10 000 €
- autres communes :	13 340 €
- bailleurs sociaux :	17 074 €
- CDC :	20 000 €
- fonds propres AFEV :	18 464 €
- région :	16 773 €
- contribution volontaire en nature :	12 125 €
- Communauté urbaine de Lyon :	20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'Association fondation des étudiants pour la ville (AFEV) pour favoriser l'accès au logement en colocation des étudiants souhaitant s'engager dans des actions de solidarité locale au titre de l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'AFEV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 70 - opération n° 0P14O0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.